

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DFCAPJI20260084** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **13/03/2026**

Objet : **Marché n°26.027 Prestations en matière de transition énergétique et climat dans les bâtiments de la Ville Conclusion**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **13/03/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **L2122_Prestations_SDIE.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260313-DFCAPJI20260084-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **13/03/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2026_0084

Objet : Marché n°26.027 Prestations en matière de transition énergétique et climat dans les bâtiments de la Ville – Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article L2113-4 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant le souhait de réaliser des prestations en matière de transition énergétique et climat dans les bâtiments de la Ville dans le cadre de la création du schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) ;

Considérant que la société ALTEREA propose ce service via l'UGAP ;

Considérant que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°26.027 avec l'UGAP pour un montant total de 382 050,90 € TTC, représentant le cumul de 74 devis, en vue de la réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

13 MARS 2026

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le :

13 MARS 2026

Publié sur le site de la Ville le :

13 MARS 2026